

Le Comptoir marie la tradition et le futur

Lausanne Hautes technologies et produits du terroir, la 98e édition du Comptoir Suisse garde les valeurs sûres mais propulse le visiteur dans l'avenir. Et ce toujours en mode interactif. **Page 18**

Le parlement vaudois se penche sur le cas Bochuz

Vaud Le Grand Conseil prend très au sérieux les plaintes des détenus des Etablissements de la plaine de l'Orbe, qui demandent la démission du directeur. Deux commissions vont mener l'enquête. **Page 19**



Le Théâtre des Trois-Quarts peut parler d'avenir

Vevey Après avoir vu un projet de déménagement capoter et risqué l'expulsion, l'institution qui forme aussi de jeunes comédiens est en passe de signer un bail à long terme. **Page 23**

Vaud & régions

Vaud
Lausanne & région
Riviera-Chablais
Nord vaudois-Broye
La Côte

Ecole

«On n'a jamais connu un tel chaos», estiment des parents du Jorat. Des enfants y cumuleraient jusqu'à 2 h 30 de trajets par jour, attendant au bord de routes à 80 km/h



Transports scolaires
Des élèves de Servion se rendent à leur bus à l'heure de la pause de midi. **PATRICK MARTIN**

Entre deux bus, les élèves pataugent dans la zone grise

Alain Détraz

La rentrée pose, cette année encore, bien des soucis aux parents. Hors des villes, c'est notamment la question des transports scolaires qui anime les discussions: intégrer les horaires, trouver le bon bus dans lequel monter...

C'est particulièrement le cas dans le groupement des écoles du Jorat. La dizaine de communes entre Forel, Savigny et Mézières connaît un gros problème avec l'entreprise chargée d'assurer les déplacements entre les différentes structures. L'Association des parents d'élèves du Jorat a adressé un courrier véhément à l'Association scolaire intercommunale afin de dénoncer une situation «catastrophique et inacceptable». Au rang des récriminations: des trajets et horaires «planifiés en dépit du bon sens» avec des durées «irréalistes».

Des enfants cumuleraient ainsi jusqu'à 2 h 30 de trajets quotidiens. Du coup, certains élèves qui rentrent à midi disposent de treize minutes entre leur arrivée au domicile et le départ pour l'école... Des retards de trente minutes sont évoqués et, même sans cela, les plus petits (dès 4 ans) doivent parfois prendre plusieurs bus ou attendre jusqu'à trente minutes sans surveillance. Des arrêts de bus en bordure de route à 80 km/h sont en outre signalés. «On n'a jamais connu un tel chaos», résume Mathieu Janin, président de l'Association des parents d'élèves du Jorat.

A noter que la situation semble en voie d'amélioration, puisque l'Association scolaire intercommunale du Jorat indique sur son site avoir entrepris l'élaboration d'un nouvel horaire avec l'entreprise chargée d'assurer les transports. Mais la question de ces enfants qui doivent attendre au bord d'une route un bus qui tarde à venir place le système dans une position délicate. «Suivant les situations que créent des transports scolaires défaillants, on peut craindre l'accident, reprend Mathieu Janin. Dans ce cas, vers qui vont se retourner les parents?»

Qui est responsable en cas d'accident? La réponse n'est pas claire. Les enseignants sont rémunérés par le Canton alors que le parascolaire est à la charge des communes. Entre deux, l'enfant est sous la responsabilité des parents, qui, de plus en plus, sont loin de l'école, sur leur lieu de travail. «Cette zone grise entre l'école et le parascolaire est une vraie difficulté sur le plan légal», pointe Marie-Pierre van Mullem, coprésidente de l'Association des parents d'élèves vaudois (APE-Vaud). Le point de vue est partagé de façon générale. A la tête de l'Union des communes vaudoises (UCV), Claudine Wyssa illustre: «Il y a des situations ahurissantes, comme celle de deux enfants qui marchent au bord d'une route. L'un rentre vers son domicile, l'autre se rend au bus scolaire. En cas d'accident, le premier est sous la responsabilité de ses parents, l'autre sous celle de la collectivité.»

Cette question de responsabilité civile et juridique pose le problème de la sur-

veillance. Les chauffeurs de bus ont le mandat de respecter leur horaire et de conduire les élèves à bon port. Faut-il engager des patrouilleurs scolaires? Des communes ont dû se résoudre à cette option, sous la pression des parents. Mais cela a un coût, qui vient alourdir la facture du parascolaire.

Et les enseignants alors, eux qui connaissent les élèves et qui sont déjà sur place? La question n'est pas aussi simple, comme l'explique le secrétaire général du Syndicat des enseignants romands, Jean-Marc Haller (*lire ci-dessous*). Et ce n'est pas faute de bonne volonté. Même la conseil-

lère d'Etat Nuria Gorrite nous le rappelle: «L'Etat n'est pas l'autorité compétente en matière de transports scolaires. Ces derniers sont de la compétence des communes.» APUCV, Claudine Wyssa critique toutefois ce point de vue: «C'est facile de dire que la surveillance n'est pas de la responsabilité des écoles. C'est un point où le dialogue devrait reprendre entre Canton et communes.»

Question d'argent

Cette question est au final le nerf de la guerre. La colère provoquée par le cafoillage dans les dix communes du Jorat pourrait bien avoir une origine triviale. «L'offre de ce transporteur était bon marché», rappelle Mathieu Janin. Les écoliers paieraient-ils le prix du transport *low cost*? Pour les enseignants, cela ne fait pas un pli. «C'est très clairement pour des questions économiques que les communes renoncent à engager un bus supplémentaire, dit Jean-Marc Haller. Mais cela se fait souvent de bonne foi, sous couvert d'une saine gestion des deniers publics.»

En 2013, 24 heures traitait «Et si on pensait aux enfants pour organiser leur transport». Où en est-on quatre ans plus tard? Le couac du Jorat montre que l'école à journée continue n'est pas encore solidement installée. Le Canton a toutefois fait un pas en adoptant la nouvelle loi sur l'accueil de jours des enfants. «Dès janvier 2018, la prestation d'accueil parascolaire proposée aux enfants en âge de fréquenter l'école primaire comprendra les déplacements entre l'établissement scolaire et la structure d'accueil», rappelle Nuria Gorrite. Voilà qui pourrait potentiellement limiter un certain nombre de déplacements.

Reste que le problème du vide juridique demeure en partie. «L'enjeu pour nos enfants est un problème financier, critique Marie-Pierre Van Mullem. Mais on remarque que l'école fonctionne en vase clos, sans tenir compte des besoins des familles.» Pour la représentante des parents vaudois, il semble aujourd'hui évident que l'école doit désormais intégrer les familles dans la mise en place de l'école à journée continue.

Un problème à l'échelle romande

● Et si la surveillance des élèves dans cette zone grise était tout bonnement assurée par les enseignants? Les syndicats s'y opposent pour le moment. Secrétaire général du Syndicat des enseignants romands, Jean-Marc Haller brosse le tableau. «Cette situation a une histoire, dit-il. Autrefois, l'instituteur était une sorte de sage dans la commune, qui pouvait punir les élèves en dehors du cercle scolaire. Aujourd'hui, son rôle se limite à celui de professionnel de l'enseignement, qui n'a plus rien à dire en dehors du cercle scolaire.» Il pointe lui aussi ce grand écart des

responsabilités entre Canton et communes. La question de la responsabilité civile et juridique revient systématiquement: qui paie en cas de problème? «Les enseignants sont humains et donnent volontiers un coup de main, dit Jean-Marc Haller. Mais que dire de cette maîtresse qui, voyant un élève seul sur le trottoir après avoir raté son bus, a décidé de le ramener à domicile avec sa propre voiture? Elle s'est fait sérieusement engueuler par les parents, qui demandaient, légitimement, ce qui serait arrivé en cas d'accident.» Mais on peut retourner le problème:

comment les parents auraient-ils réagi si leur petit avait eu un accident alors qu'il était tout seul au bord de la route?

La question ne se pose pas qu'en terres vaudoises. «En Valais, des communes peuvent engager les enseignants à faire de la surveillance après l'école, explique le secrétaire syndical. Mais cela pose la question de l'équité de traitement pour ces salariés du Canton.» Et de relever la posture paradoxale d'un enseignant chargé de surveillance à l'arrêt de bus, mais qui n'aurait pas le droit de punir un élève situé en dehors du périmètre scolaire.